

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/03/2025

Référence
2025-16

Objet de la délibération
Vote du Budget 2025 Communal

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	12

Date de la convocation
25/02/2025

Date d'affichage
25/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025 et le 5 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

Présents : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, GRIGNÉ Valérie, MOULIN Valérie, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme OUARDIRHI Roselyne à Mme MOULIN Valérie, MM : FAYOLLE Stéphane à Mme GRIGNÉ Valérie, FOUQUERAY Olivier à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : M. DUBOIS Jean-Paul

A été nommé(e) secrétaire : M. GORGET Stéphane

Objet : Vote du Budget 2025 Communal

Monsieur le Maire soumet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le projet du budget primitif communal de La Chapelle du Bois pour l'année 2025 dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents :

- décide de voter le budget primitif communal 2025 de La Chapelle du Bois, par chapitre pour la section d'Investissement et par chapitre pour la section de fonctionnement,

- décide de voter le budget 2025 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre, pour la section de fonctionnement en Recettes et en Dépenses à la somme de **987 551.00 €** (neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent cinquante-et-un euros), pour la section d'Investissement en Recettes et en Dépenses à la somme de **1 289 728.000 €** (un million deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt-huit euros).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/03/2025
Le Maire
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250305-D16-05032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025
Publication : 12/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

